

# Le FLASH municipal n°1



## de Ponts sur Seulles

### Information élections 2022

Les prochaines élections présidentielles auront lieu le dimanche 10 avril 2022 et le second tour le dimanche 24 avril 2022.

La commune de Ponts-sur-Seulles poursuit la réorganisation des lieux de vote. Le but est de fusionner les bureaux en 1 seul.

Après le transfert du bureau de Tierceville à Ponts-sur-Seulles, nous faisons venir le bureau d'Amblie sur le site de la commune. Pour mémoire je rappelle que les trois communes déléguées : Amblie, Lantheuil et Tierceville ont été supprimées par arrêté préfectoral du 23 mars 2020. A cette même date, les mairies annexes ont été supprimées et l'état civil des trois communes historiques est centralisé à la mairie de la commune nouvelle de Ponts-sur-Seulles.

Pour cette année 2022, deux bureaux de vote seront ouverts sur le site de la mairie 3bis rue Saint Sylvestre à Lantheuil.

**-BUREAU A** : pour Lantheuil et Tierceville

**-BUREAU B** : pour Amblie

A partir du mois d'août 2022, les listes électorales fusionneront en une seule liste avec un seul bureau de vote. Les consignes recommandent un second bureau de vote au-delà de 1200 inscrits et nous en avons 1011 actuellement inscrits

L'inscription sur les listes électorales peut se faire en ligne, via [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) jusqu'au 2 mars ou en Mairie jusqu'au 4 mars, délai de rigueur.

Ces demandes devront être accompagnées d'une pièce d'identité française (CNI, passeport en cours de validité) et d'un justificatif de domicile récent (quittance ou facture de moins de trois mois établis au nom de l'électeur par un organisme de distribution d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, ou avis d'imposition). Une commission de contrôle municipal sera ensuite convoquée pour entériner la liste électorale définitive qui sera utilisée lors des scrutins.

A noter que si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans avant le scrutin, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription pourra être repoussé et le service Etat-Civil pourra dès lors vous renseigner



Le Maire

Gerard Leu

Mairie de PONT-SUR-SEULLES  
3 bis, rue Saint-Sylvestre Lantheuil  
14480 PONT-SUR-SEULLES  
Tél. : 02.31.80.16.20  
[mairie@ponts-sur-seulles.com](mailto:mairie@ponts-sur-seulles.com)

# Le FLASH municipal n°1



## de Ponts sur Seulles

### Information élections 2022

Les prochaines élections présidentielles auront lieu le dimanche 10 avril 2022 et le second tour le dimanche 24 avril 2022.

La commune de Ponts-sur-Seulles poursuit la réorganisation des lieux de vote. Le but est de fusionner les bureaux en 1 seul.

Après le transfert du bureau de Tierceville à Ponts-sur-Seulles, nous faisons venir le bureau d'Amblie sur le site de la commune. Pour mémoire je rappelle que les trois communes déléguées : Amblie, Lantheuil et Tierceville ont été supprimées par arrêté préfectoral du 23 mars 2020. A cette même date, les mairies annexes ont été supprimées et l'état civil des trois communes historiques est centralisé à la mairie de la commune nouvelle de Ponts-sur-Seulles.

Pour cette année 2022, deux bureaux de vote seront ouverts sur le site de la mairie 3bis rue Saint Sylvestre à Lantheuil.

**-BUREAU A** : pour Lantheuil et Tierceville

**-BUREAU B** : pour Amblie

A partir du mois d'août 2022, les listes électorales fusionneront en une seule liste avec un seul bureau de vote. Les consignes recommandent un second bureau de vote au-delà de 1200 inscrits et nous en avons 1011 actuellement inscrits

L'inscription sur les listes électorales peut se faire en ligne, via [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) jusqu'au 2 mars ou en Mairie jusqu'au 4 mars, délai de rigueur.

Ces demandes devront être accompagnées d'une pièce d'identité française (CNI, passeport en cours de validité) et d'un justificatif de domicile récent (quittance ou facture de moins de trois mois établis au nom de l'électeur par un organisme de distribution d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, ou avis d'imposition). Une commission de contrôle municipal sera ensuite convoquée pour entériner la liste électorale définitive qui sera utilisée lors des scrutins.

A noter que si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans avant le scrutin, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription pourra être repoussé et le service Etat-Civil pourra dès lors vous renseigner



Le Maire

Gérard Leu

Mairie de PONT-SUR-SEULLES  
3 bis, rue Saint-Sylvestre  
14480 PONT-SUR-SEULLES  
Tél. : 02.31.80.16.20  
[mairie@ponts-sur-seulles.com](http://mairie@ponts-sur-seulles.com)

